

nant, pour le bénéfice de Pao, je fais une statue afin qu'il soit éternellement délivré de toutes les souffrances.

Fait par la concubine impériale douairière Kao, mère¹ du roi de Pei-hai (de la maison impériale) des Wei, pour le bénéfice de son petit-fils Pao.

Estampage 375 (Fig. 555 et 1600)².

La vingtième année t'ai-ho (496), Tchang Yuan-tsou, ayant le titre de pou-yu-lang³, est malheureusement mort ; sa femme, nommée Yi-fou, a fait pour son bénéfice une statue ; elle souhaite obtenir par là que son mari défunt aille directement naître dans le royaume du Buddha.

Estampage 376 (Fig. 543 et 1601)⁴.

Notice sur une statue⁵ faite par le duc de Che-p'ing⁶.

Si les vestiges divins ne se manifestaient pas, on ne saurait où chercher un maître auquel on puisse se cramponner ; si l'image du visage (du Buddha) ne se montrait pas, l'adoration qu'on lui témoigne ne manquerait pas [de s'éteindre] ; c'est pourquoi la véritable figure du Buddha [fut révélée] aux âges qui nous ont précédés et sa forme laissée et transmise aux générations à venir ; et ainsi, à l'époque de la grande dynastie Tai⁷, cette œuvre méritoire fut entreprise.

1. Au lieu de 母, l'inscription présente par erreur le mot 國.

2. Cf. *Che eul yen tchai kin che kouo yen lou*, v, 3 a ; *PHYFPL*, II, 1 b ; *KKL*, VI, 8 a ; *YFTKCWTM*, II, 1 a. — Cette inscription se trouve sur la figure 379, à 42 millimètres du bord supérieur et 36 millimètres du bord de droite.

3. Ce titre ne figure pas dans le chapitre *Kouan che tche* du *Wei chou*.

4. Cf. *Tchong tcheou kin che ki*, I, 11 b-12 a ; *Ping tsin tou pei ki*, II, 9 b ; *Kin che ts'ouei pien*, XXVII, 5 a ; *Kou mo tchai kin che pa*, II, 8 a ; *Kiao pei souei pi*, 78 a-b ; *HYFPL*, II, 2 a ; *KKL*, VI, 7 b ; *YFTKCWTM*, II, 1 a. — Cette inscription offre la particularité fort rare d'être gravée avec des caractères en relief ; le seul exemple plus ancien qu'on en ait est le frontispice de l'inscription de Wou Jong 武榮 (168 p. C. ; cf. p. 106, n. 3).

5. Le caractère qui sert de numérale à la statue est ici écrit 區 au lieu de 區.

6. La sous-préfecture de Che-p'ing correspond à la sous-préfecture actuelle de Hing-p'ing 興平 (préf. de Si-ngan, prov. de Chàn-si). — D'après le titre de cette inscription, la statue a été faite par un personnage qui était duc de Che-p'ing ; d'autre part, d'après le texte même de l'inscription, cette œuvre pie fut faite pour le bénéfice spirituel du duc de Che-p'ing, par le fils de ce dernier. Ces deux indications peuvent s'accorder si on suppose que le père et le fils eurent tous deux et l'un après l'autre, le titre de duc de Che-p'ing. L'histoire des Souei parle d'un certain Yuan Hiao-k'iu 元孝矩 qui reçut par hérédité, à l'époque des Wei occidentaux, le titre de duc de la sous-préfecture de Che-p'ing 始平縣公 ; mais il n'est pas possible d'identifier ce personnage de l'époque des Wei occidentaux avec l'auteur de notre inscription qui écrivait en 498.

7. C'est-à-dire, à l'époque de la dynastie des Wei ; cf. p. 480, n. 1.